

Juillet, août, septembre... nous avons toutes les raisons de nous mobiliser !

Le 22 septembre, la fédération CGT de la Santé appelle à une journée de grève et de mobilisations pour défendre l'hôpital public. Partout où c'est possible, adressons nos motions de soutien, envoyons des délégations, participons à la mobilisation de nos camarades hospitaliers. La défense de l'hôpital public, l'exigence de la réouverture des lits supprimés, du maintien des urgences, c'est l'affaire de tous ! Le 29 septembre, la CGT appelle à une journée de grève et de mobilisation dans un cadre unitaire intersyndical, « pour les salaires ».

Dans tous les secteurs professionnels, la colère, l'exaspération, le ras le bol des salariés sont au rendez-vous. La hausse des prix à la consommation est insupportable. A cela s'ajoutent des conditions de travail de plus en plus dégradées, une remise en cause du sens du service public, la non reconnaissance des qualifications, des provocations en rafale avec la mise en œuvre des dispositions de la loi Dussopt de « transformation de la Fonction publique » : vol des congés payés avec le passage généralisé aux 1607 heures, refus de reconnaître la pénibilité de nos métiers, lignes directrices de gestion de l'austérité, disparition de nos CAP et de notre droit à la carrière, remise en cause du droit de grève...

Faire du 29 septembre un temps fort dans la construction du rapport de force nécessaire pour faire reculer Macron sur sa politique antisociale

Les raisons de la colère ne manquent pas et ne cessent de murir !

Nous constatons que les luttes ne cessent pas : filière médico-sociale, animation, pompiers, collecte des OM... Elles n'ont pas cessé pendant les campagnes électorales. Il n'y a pas eu de trêve et pour toutes les luttes qui se déclencheront pendant juillet et août, il n'y a pas de raison de faire de trêve tant la situation est grave. Le vol des congés payés avec les 1607 heures, la marchandisation croissante de nos services publics, la remise en cause du statut... tout cela reste à l'ordre du jour gouvernemental.

C'est pourquoi la Fédération des services publics invite sans attendre l'ensemble de ses syndicats à mettre à l'ordre du jour de leurs instances leur participation à la quinzaine de déploiement confédéral à partir du 12 septembre. Cette quinzaine intégrera le soutien à la journée de mobilisation dans la santé le 22 septembre et la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle du 29 septembre.

D'ores et déjà, en lien avec nos structures interpro, pouvons-nous réfléchir à la façon de nous engager partout dans ces actions ?



Pouvons-nous faire en sorte de faire converger l'ensemble de nos luttes locales, mobilisations, initiatives, sur la date nationale du 29 septembre ?

- Faisons remonter à la CSD les dates, heures, lieux des heures d'info de la rentrée, des assemblées générales...
- Participons massivement aux AG de rentrée convoquées par nos Unions départementales (participation à la mobilisation de l'interpro, préparation des élections professionnelles...)
- Construisons (complétons) nos cahiers revendicatifs locaux. Faire le lien avec nos revendications nationales, c'est mobiliser les agents sur le terrain des luttes et préparer avec eux le vote CGT aux élections professionnelles.
- Partout où c'est possible, déposons nos préavis de grève locaux, établissons le lien entre nos revendications locales et nationales
- Dans tous les cas de figure, **le 29 septembre, faisons-en sorte que les territoriaux CGT soient visibles** : rassemblements sur le parvis de la mairie, distribution de tracts aux usagers, participation la plus massive possible aux manifestations organisées par nos UD...

Le 29 septembre, la visibilité des territoriaux CGT sera à mettre au compte de la campagne pour le vote CGT aux élections professionnelles du 8 décembre 2022.

Septembre, c'est le mois où nous allons compléter, finaliser nos listes.

Salaires, emplois, sécurité sociale... le gouvernement attaque sur tous les fronts !

On nous parle encore et toujours de déficit de la sécu, mais pour la seule année 2019, la fraude fiscale représenterait entre 80 et 100 milliards d'euros, la fraude aux cotisations sociales est estimée dans la même période à 8 milliards d'euros et la fraude aux prestations sociales de la CAF à 2,3 milliards d'euros... L'essentiel de cette fraude est le fait des patrons qui ne déclarent pas leurs salariés... 3,5% le compte n'y est pas ! Je te dois 20 euros, mais tu te contenteras de 3,5 et en plus on te demande de dire merci !

Avec une inflation dépassant largement les 5%, une perte de pouvoir d'achat de l'ordre de 15% depuis l'année 2010, la revalorisation de 3,5% de la valeur du point, consiste à poursuivre toujours et encore la paupérisation des agents publics. 3,5% pour solde de tout compte... le compte n'y est pas ! On veut un dégel total, c'est notre dû !

L'été s'ouvre donc sur une provocation : le nouveau ministre de la transformation de la Fonction publique a annoncé une revalorisation du Point d'indice de... 3,5% ! Après 12 ans de gel qui a permis à nos employeurs et à l'Etat d'économiser des milliards d'euros sur la masse salariale, ces 3,5% ne représentent que la moitié du taux d'inflation prévu pour la rentrée de septembre !

Selon l'Insee, les prix de l'énergie ont augmenté de 28% en mai, de 33% en juin, les prix de l'alimentation ont augmenté de 4,3% en mai et de 5,7% en juin !

Aujourd'hui, le point d'indice est donc à 4,85 euros bruts. S'il avait suivi l'augmentation de l'indice des prix sur les 20 dernières années (chiffres 2021), soit 33 %, il serait à minima à 5,75 euros soit un salaire de départ à 2000 euros brut mensuel contre 1600.

La loi « portant mesures d'urgence pour protéger le pouvoir d'achat des français » :

une loi entièrement tournée contre les salaires directs et indirects (notre salaire socialisé = les cotisations sociales obligatoires). Les primes prévues sont une aubaine pour les patrons, car elles permettent d'éviter les augmentations de salaire, peuvent être différentes d'un salarié à l'autre. Elles ne sont pas prises en compte dans le calcul des droits à la retraite, des droits au chômage, du financement de la sécurité sociale. Les primes ne sont pas versées en plus de nos salaires et traitements mais à la place des augmentations nécessaires. Face aux combines du gouvernement Macron, réaffirmons notre droit aux augmentations de salaire et à la défense de nos conquises.

Pendant ce temps, les 500 plus grosses fortunes de France, qui ne cessent d'augmenter grâce à l'argent public (exonérations diverses, délégations de service public, CICE...), et à la spéculation représentent 1000 milliards d'euros...

● Salaires

LA CGT REVENDIQUE :

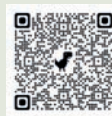
- une **augmentation immédiate de 10%** de la valeur du point d'indice et le rattrapage issu du gel de la valeur du point depuis juillet 2010
- la **mise en œuvre d'un plan de rattrapage** des pertes cumulées
- l'**indexation de la valeur du point sur l'indice des prix** à la consommation
- la **revalorisation des grilles** des métiers et filières à prédominance féminine
- l'**intégration des primes** dans le calcul de la retraite.

10% de Temps de travail en moins pour continuer le sens de l'histoire et ne pas revenir en arrière
C'est par la lutte que le temps de travail a pu diminuer au fil du temps.

En 1936, le temps de travail hebdomadaire est passé à 40 heures. En 1982, à 39 heures. En 2000, à 35 heures. Alors maintenant, revendiquons et gagnons les 32 heures !

C'est socialement nécessaire pour gagner en qualité de vie et économiquement efficace pour créer des emplois. Travailler moins pour travailler toutes et tous et travailler mieux.

Ce qui est en opposition totale avec les mesures incluses dans la Loi dite de transformation de fonction publique par la suppression des accords dérogatoires en imposant 1607 heures de travail annuel au sens strict, impliquant des temps de travail hebdomadaires supérieurs à 35 h. Pour la qualité du service public, pour les agents, pour le développement économique, pour la justice sociale, 10% de temps de travail en moins c'est juste et nécessaire !



Les éléments de la campagne «10% pour la Fonction publique» en scannant le QR code.

● Emploi

L'objectif de supprimer des dizaines de milliers de postes de fonctionnaires reste d'actualité pour Macron et son gouvernement. Le « contrat social » que Macron voudrait nous imposer, c'est celui de l'individualisme, du chacun pour soi, de la concurrence entre les individus. D'ailleurs l'ensemble des dispositions de la loi dite de Transformation de la fonction publique pourrait être comparé à une vaste machine de guerre contre les droits collectifs : individualiser, mettre en concurrence les agents entre eux, limiter les instances où les

POUR MON SALAIRE

La CGT propose **10% d'augmentation du point d'indice** et son indexation sur la hausse des prix, ainsi que le SMIC à **2000 euros brut**.

8 DÉCEMBRE 2022
Élections professionnelles
Fonction publique

JE VOTE *la*
cgt

La CGT, essentielle pour nos droits,
pour le service public.
www.cgtservicespublics.fr



syndicats exercent des prérogatives face à l'employeur, faire des économies en supprimant des postes et des jours de congés payés... Ils sont là les objectifs de la loi.

Par tous les moyens le gouvernement avec le patronat cherche à dévaloriser la force de travail et compresser et diminuer la masse salariale, à remettre en cause le salaire socialisé c'est-à-dire la sécurité sociale. Lors de la campagne des élections présidentielles, Macron avait indiqué qu'il entendait « accrocher la mesure (sur le point d'indice) à la réforme en profondeur (de la Fonction publique) ».

DANGER IMMEDIAT !

C'est dans ce cadre que le gouvernement présente ses pistes pour accompagner sa « revalorisation » du point d'indice :

- Fin de toute progression automatique des carrières, donc des traitements et salaires
- Remplacement de l'avancement à l'ancienneté par des calculs sur les acquis de l'expérience
- Le régime indemnitaire serait remplacé par des primes liées à la performance (c'est la fin de la reconnaissance de la pénibilité)...

Ils voudraient nous faire payer la « revalorisation » de 3,5%, ils ne s'y prendraient pas autrement.

Parallèlement à la remise en cause de notre statut, on assiste à une généralisation du recours aux SEM, SPL, SEMOP et autres « délégations de service public » conformément à la loi Valls-Hollande du 1er juillet 2014. N'en doutons pas, cela va conduire à une augmentation des mises à disposition d'office

Aujourd'hui dans la Fonction publique territoriale, des dizaines de milliers d'emplois sont supprimés de fait par les non-remplacements des départs à la retraite volon-

taires ou d'office, par les externalisations via les « délégation de services publics ». Pour afficher une réponse aux besoins, le gouvernement entend généraliser les « Maisons de service au public » dans le cadre de « France services » pour remplacer les accueils qualifiés par des plates formes numériques. Pour Macron, c'est en marche toute vers l'ubérisation des services publics ! Il est là son modèle social !

Face à une telle offensive, nous réaffirmons nos revendications : 10% d'effectif statutaire en plus dans l'ensemble de la fonction publique pour répondre aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population.

Macron et son gouvernement ont l'intention de poursuivre la même politique. L'objectif affiché et assumé par la Loi Dussopt (loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique), par la transposition à marche forcée de notre statut dans un code à usage des DRH ; par le projet de loi 3 DS (pour différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification) ; par toute leur politique : c'est déconstruire pièce par pièce la fonction publique, son statut et les fonctionnaires et agents publics et privés qui la servent.

On ne veut pas être différenciés, on veut des droits égaux pour tous !

Nous demandons toujours l'abrogation de la loi dite de Transformation de la Fonction publique.

Parmi les mesures de la loi :

- Modification des droits d'intervention par la mise en place des comités sociaux territoriaux
 - Suppression des conseils de discipline de recours
 - Suppression des CHSCT, des commissions de réforme, de la gestion collective des carrières
 - Mise en place des lignes directrices de gestion (qui visent à réduire le coût de la masse salariale en limitant les évolutions de carrières des agents ; tout en évinçant les organisations syndicales pour rendre le tout plus opaque).
 - Remise en cause partielle du droit de grève et des accords locaux sur le temps de travail
 - Détachement d'office des fonctionnaires dans des entreprises privées en cas d'externalisation d'un service
 - Aggravation de la souffrance, des risques psycho-sociaux, dus aux conditions de travail et aux sous-effectifs.
- Autant de mesures qui visent à remettre en cause toute gestion collective des carrières, à faire des économies sur la masse salariale pour préparer les externalisations-privatisations qui seront facilitées par la loi 3 DS (différenciation, déconcentration, décentralisation, simplification) !

Abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction Publique !

● Retraites

Le gouvernement ne renonce pas à son projet de démantèlement de nos régimes de retraite. Il prétend qu'une réforme des retraites est indispensable à cause de la dette. Mais la réalité c'est qu'ils veulent par tous les moyens favoriser les compagnies d'assurance, les complémentaires, les fonds

de pensions c'est à dire l'accumulation des profits privés. N'oublions pas que la réforme combattue en 2019 répondait aux attentes des fonds d'investissement capitalistes comme Black Rock par exemple. Pour justifier sa réforme des retraites, Macron nous parle déjà de la « nécessité de redresser les comptes publics ». Les déficits, ils sont le résultat de la politique menée par les gouvernements successifs. Tout le monde connaît le proverbe : « Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ».

Nous appelons l'ensemble des agents territoriaux à rester mobilisés, comme ils l'ont été en décembre 2019, contre toute réforme d'allongement de départ à la retraite et de remise en cause de notre régime CNRACL.

Maintien des retraites par répartition, départ à 60 ans à taux plein avec maintien du calcul de la retraite des fonctionnaires sur les 6 derniers mois. Aucune pension en dessous du SMIC !

La fédération CGT des services publics considère que l'heure n'est pas au pessimisme mais tout à l'inverse, à être offensif pour gagner sur nos légitimes revendications en élevant le rapport de force. Nous appelons l'ensemble des syndicats à rester vigilants devant toutes les mobilisations et initiatives revendicatives qui se présenteront à nous, le cas échéant pour les renforcer par notre présence. Les nombreuses luttes menées dans la période, notamment contre le vol des congés, marquées par des mobilisations et une détermination sans précédent, sont à cet égard un point d'appui important et démontrent la disponibilité des personnels pour l'action collective.

Urgence
pour les
rémunérations
et les
carrières !

